

ARCELORMITTAL ANNABA**Plus rien ne s'oppose au plan d'investissement**

En principe, plus rien ne s'oppose au financement du plan d'investissement tel que conçu par la direction générale d'ArcelorMittal Annaba (AMA).

Telle est l'interprétation à accorder aux deux importantes décisions prises par le patron du groupe ArcelorMittal au Luxembourg.

L'une porte sur le transfert de la caution de 120 millions de dollars d'une banque européenne vers la Banque extérieure d'Algérie (BEA). L'autre sur l'augmentation du capital social d'AMA pour un montant de 150 millions de dollars.

La plus importante partie de ce montant sera versée par le groupe leader mondial de la sidérurgie. Elle est de 105 millions de dollars au titre de sa position d'actionnaire majoritaire (70%). Le reste est pris en charge par le groupe des entreprises publiques Sider avec 45 mil-

lions de dollars. Ces deux décisions débloquent une situation qui a défrayé la chronique locale et nationale. Tant et si bien que pour les uns, il était question de faillite et de fermeture du complexe sidérurgique El Hadjar, première entreprise employeuse de la région avec 7 000 salariés.

Pour d'autres, il s'agissait d'une alerte lancée par le partenaire étranger, excédé par le grand retard fait par les décideurs algériens quant aux suites à accorder à sa demande de financement du plan d'investissement déposée le mois de mars 2011 par la direction générale AMA. Elle était à l'écoute des déclarations du premier res-

pensable de cette société qui avait clairement annoncé qu'il se préparait à déposer un dossier de cessation de paiement. «Il n'est pas question de fermeture pour le moment. Nous envisageons d'entamer dès le 8 mars une procédure de cessation de paiement, compte tenu des difficultés financières auxquelles notre société est confrontée, notamment auprès de la BEA et au vu des dettes contractées. Les deux actionnaires de la société, le groupe ArcelorMittal et le gouvernement algérien, coopèrent activement afin d'évaluer la nouvelle situation et résoudre le problème dans les meilleurs délais». En fait de procédure de cessation de paiement, il n'y en aura point.

Le représentant du groupe Arcelor à Annaba se déplacera au

tribunal d'El Hadjar, territorialement compétent pour s'informer uniquement de ladite procédure. Il s'était fait accompagner par trois cadres spécialistes des questions de droit commercial. Vu les compétences en présence, le directeur général n'avait donc pas à se déplacer «pour s'informer sur une procédure prévue par le code du commerce».

La tactique destinée à créer une pression sur les pouvoirs publics algériens s'avèrera être un flop. C'est Ahmed Ouyahia, le Premier ministre, qui se chargera de le faire comprendre au partenaire étranger. «Nous ne permettrons pas la fermeture du complexe sidérurgique El Hadjar», avait déclaré lors d'une conférence de presse. En fait, il conformait d'une certaine manière la position intransigeante

du directeur de la BEA. Ce dernier avait refusé de céder à une quelconque pression quant à accorder un crédit sans garantie à AMA. A partir de là, le patron du groupe ArcelorMittal a compris qu'il n'avait aucune autre solution que celle de se soumettre à la loi algérienne en matière de relation avec les banques.

Ce qui a amené les deux décisions de déblocage. «Ces deux décisions sont synonymes de stabilité et d'avenir prometteur pour notre sidérurgie. Les travailleurs les ont accueillies avec satisfaction. D'autant que la célérité à appliquer dans la mise en route du plan d'investissement a été soulignée par le patron du groupe ArcelorMittal au Luxembourg.»

A. Bouacha

IMPORTATIONS DE MARCHANDISES**Forte hausse des indices de valeurs en 2011**

Les indices de valeur unitaire à l'importation (IVU) de marchandises ont enregistré une forte hausse durant les 9 premiers mois de 2011.

Selon l'Office national des statistiques (ONS), cet indice, qui reflète l'évolution des prix et volumes, a enregistré durant cette période une hausse de 25,9% après avoir connu une

baisse de 1,6% durant la période similaire de 2010. Selon l'ONS, l'évolution de l'indice a concerné tous les groupes des importations à l'exception du groupe «produits bruts», qui a enregistré une baisse de 9,4% et celui des «équipements agricoles» qui marque une stagnation (0,3%). Ainsi, la hausse a été «remarquable» pour les groupes matières premières énergie et lubrifiants (47,3%), alimentations boissons et tabacs (43,4%) et les demi-produits avec 21%. D'autres groupes ont enregistré des hausses. Il s'agit des biens de consommation non alimentaires (6,8%), et de celui des équipements industriels avec 4,3%.

Forte augmentation des prix des céréales et des médicaments

Par ailleurs, la valeur courante des importations de marchandises a connu, une hausse de 14,3%, passant de 2 221,8 milliards de dinars durant les neuf mois 2010 à 2 539,6 milliards de dinars (34,3 milliards de dollars) à la même

période 2011. Cette augmentation est due à la hausse pratiquement générale des prix sur les marchés internationaux et à l'impact de la crise économique, explique l'office. En valeur, la plus forte augmentation (60,3%) des importations a été enregistrée par le groupe alimentation, boissons et tabacs, regroupant notamment les céréales, semoule et farine, laits, produits laitiers, sucres, café et thé, viandes et légumes secs. Outre les équipements agricoles avec 21,1% d'augmentation, les biens de consommation non alimentaires ont crû de 14,7%, ce groupe étant constitué essentiellement des médicaments, véhicules, réfrigérateurs et congélateurs. D'autres groupes ont également augmenté en termes de valeur. Il s'agit de celui des «matières premières, énergie et lubrifiants» avec 10,1% (notamment des huiles, goudrons, hydrogène et gaz rares et hydrocarbures acycliques). Le groupe «équipements industriels» (+7,2%) regroupe, quant à lui, essentiellement l'équipement nécessaire aux

transports de personnes et de marchandises, aux industries de turbines et turboréacteurs, les pompes, les articles de robinetterie et de transformateurs électriques.

Même si les volumes d'importation ont baissé

En volume, les importations globales ont baissé de 9,2% durant les périodes de référence. Cette baisse a été engendrée essentiellement par des chutes 25,2% des importations des groupes «matières premières, énergie et lubrifiants» et de 17,2% de celui des «demi-produits». Malgré cette baisse des volumes des importations, ce 2^e groupe a connu une augmentation de 21% en termes de valeur.

Par ailleurs, il est à relever que le groupe «alimentation, boissons et tabacs» a connu la plus forte augmentation des volumes importés avec 11,8% durant les neuf premiers mois 2011.

C. B./APS

CONTRÔLE FISCAL**Des recettes de 20 milliards de dinars au premier semestre 2011**

Le contrôle fiscal effectué par la Direction générale des impôts (DGI) a permis de générer un rap- pel de droit de plus de 20 milliards de dinars au cours du 1^{er} semestre 2011, contre seulement 11 milliards de dinars durant la même période de 2010.

Selon un cadre à la direction des recherches et vérifications auprès de la DGI, Abdelkader Malki, cité par l'APS, la situation consolidée des résultats du contrôle fiscal effectué par les vérificateurs de la DGI au premier semestre 2011 a permis de constater un rappel de droit, pénalités incluses, de 20,367 milliards de dinars, contre 11,776 milliards de dinars durant le 1^{er} semestre 2010. En 2010,

les produits des constatations des vérifications fiscales, tous types de contrôle fiscal confondus, ont atteint près de 85 milliards de dinars en nette baisse par rapport à 2009 où le contrôle fiscal a généré 107, 5 milliards de dinars.

Selon ce responsable, 1 824 affaires ont été vérifiées au 1^{er} semestre 2011 dont 683 affaires au titre de la vérification comptable, 972 en application de la nouvelle mesure de vérification ponctuelle (VP), introduite en 2011, et 169 affaires au titre de la Vérification approfondie de situation fiscale d'ensemble (VASFE). Ainsi, le contrôle fiscal externe (CFE) effectué a permis de générer des droits et pénalités de l'ordre de 16,442 milliards de dinars, contre seulement 9,499 milliards de dinars durant le premier semestre 2010, a-t-il souligné. Cette hausse importante dans les

résultats du CFE, a-t-il poursuivi, pourrait s'expliquer par l'introduction de la vérification ponctuelle, une mesure qui n'était pas encore appliquée en 2010. Pour ce qui est du contrôle sur pièces (CSP) qu'un chef d'inspection effectue de son bureau à partir des déclarations du contribuable et éventuellement des informations qui lui parviennent, ce type de contrôle fiscal a généré des recettes de plus de 1,5 milliard de dinars au cours du premier semestre 2011 contre 162,3 millions de dinars durant la même période de 2010.

La vérification des transactions immobilières (CEV) a permis, quant à elle, à la DGI d'enregistrer des recettes de 2,339 milliards de dinars au premier semestre 2011 pour 16.730 transactions contrôlées.

C. B./APS

PRISE EN CHARGE DES MALADIES PSYCHIATRIQUES**Le jardinage comme thérapie**

Le Conservatoire national des formations à l'environnement (CNFE) organise, depuis hier, au Jardin d'Essai d'El Hamma, la première session de formation sur l'hortithérapie. Objectif : initier les services psychiatriques des établissements hospitaliers à intégrer la technique du jardinage, dans les programmes de prise en charge thérapeutique.

Rapprocher le malade des plantes. C'est la nouvelle forme thérapeutique que les spécialistes proposent. Ainsi, l'hortithérapie, qui est une technique de jardinage, n'est pas seulement une occupation. Elle est considérée par les spécialistes comme étant un outil

d'accompagnement «très efficace» de prise en charge thérapeutique des malades atteints de troubles psychiques. Cette technique, qui a déjà donné des résultats à travers le monde, explique M^{me} Radja Ben Souih El Bahi, formatrice au CNFE, consiste

à initier le malade aux techniques du jardinage dans les centres hospitaliers. «Le jardinage est un outil très important dans l'accompagnement des malades. L'expérience a prouvé qu'à travers cette pratique, le malade, pouvant pratiquer toutes sortes de culture, extériorise sa douleur, permettant ainsi au médecin d'établir un diagnostic», a expliqué la formatrice. Cette pratique, poursuivie, est une occasion pour le malade d'exprimer son savoir-faire mais aussi de lui donner une responsabilité à travers des

soins apportés aux plantes. C'est pourquoi, dit-elle, «nous voulons faire du jardinage un outil privilégié dans le traitement des malades».

L'intervenante a rappelé que la première expérience a été initiée pour la première fois, par une association, à l'hôpital de Blida. Depuis, des campagnes de sensibilisation sont menées pour promouvoir le jardinage comme moyen de thérapie dans l'ensemble des centres hospitaliers psychiatriques.

S. A.

ASSURANCES DE PERSONNES**La filiale de la CNMA obtient son agrément**

Le Mutualiste, filiale d'assurances de personnes de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA), obtient son agrément. Dans un communiqué, la CNMA indique que la filiale, sous forme de mutuelle dotée d'un capital de 600 millions de dinars, couvrira les domaines de la prévoyance et de la santé.

Auparavant, six sociétés d'assurances ont créé en 2011 leurs propres filiales d'assurances de personnes. Taamine Life Algérie (filiale de la CAAT), Caarama Assurance SPA (filiale de la CAAR) et la Société de prévoyance et de santé (SAPS), issue d'un partenariat entre la SAA et la compagnie française Macif, étaient les seules filiales créées en application de la loi 06-04 sur les assurances. Cette loi avait imposé aux compagnies d'assurances un délai de cinq ans, prolongé jusqu'à fin juin 2011, pour séparer les assurances dommages et celles de personnes.

Trois autres sociétés d'assurances de personnes, Cardif El Djazair (filiale du français BNP Paribas Assurance), Macir-Vie, filiale de la CIAR et AXA Assurance-vie ont été créées après cette échéance. Encore à la traîne, l'assurance personne représente un chiffre d'affaires inférieur à 10 milliards de dinars, soit un dixième du marché des assurances en Algérie. Toutefois, l'assurance de personnes réalise une croissance annuelle importante, qui a dépassé 26% en 2010 alors que la croissance globale du secteur des assurances n'était que de 4%.

C. B./APS